COMMUNE DE
MARINES

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 095-219503703-20260622-2026CMA0603-DE

Date de convocation :

16-06-2026

Date d'affichage de l'ordre du jour :

16-06-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 27

DU LUNDI 22 JUIN 2026

2026-CMa-06-03 SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC UNIVET MARINES LA RICHARDERIE

Le vingt-deux juin deux mille vingt-six, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Michel Déjardin, Maire.

Étaient présents : Michel DEJARDIN, Noëlle VAILLANT, Michael CHERON, Sandrine BRIOT, Nadège PREVEL, Gilles MERCIER-PUDDU, Ingrid GAUDAIRE, Brice PENICHOT, Jean-Charles BALTUS, David BRY, Audrey GUEZELLO, Alexandra LE KERVERN, Caroline LOUETTE, Virginie TRECHEREL, Pascaline SEME, Jean LORINE, Daniel HERMAND, Catherine GENET, Angélique LEROYER

Absents avec pouvoir : Marc LABROUSSE donne pouvoir à Michel DEJARDIN, Philippe TRECHEREL donne pouvoir à Virginie TRECHEREL, Alexandre HOUOT donne pouvoir à Audrey GUEZELLO, Nicolas VIEZ donne pouvoir à Gilles MERCIER-PUDDU, Sébastien RIDEREAU donne pouvoir à Michael CHERON, Céline TARDY donne pouvoir à Nadège PREVEL, Pascaline SEME donne pouvoir à Alexandra LE KERVERN, Céline PINEL donne pouvoir à Sandrine BRIOT, Nadine NINOT donne pouvoir à Jean LORINE

Absents :

Secrétaire de Séance : Nadège PREVEL

Soit, sur 27 membres en exercice ,18présents,9 absents dont 9 ayant donné pouvoir. Le quorum étant atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales,

COMMUNE DE
MARINES

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 095-219503703-20260622-2026CMA0603-DE

Vu la création d'une commission de protection des animaux par le conseil municipal ;
Considérant la nécessité de travailler en partenariat avec un vétérinaire,

Considérant la convention initialement signée et la proposition de modification par la société vétérinaire,

Considérant les tarifs proposés par ladite convention,

Le conseil municipal décide à l'unanimité

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la société Univet Marines La Richarderie

Article 2 : la délibération et la convention annexée à celle-ci seront transmises au service du contrôle de légalité

Date de transmission de la délibération au contrôle de légalité
30/6/26

Date de publication
1/7/26

Acte rendu exécutoire le
1/7/26

Pour le Maire et par délégation,
Laëtitia LHERMITTE
Directrice générale des services

Le Maire,
MAIRIE DE MARINES (VAL D'OISE)
Michel Déjardin

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

MAIRIE DE MARINES
Place du Maréchal Leclerc - 95640 MARINES
Tél. 01 30 39 70 21 – Fax. 01 30 39 96 60
Courriel : contact@mairie-marines.org
www.marines.fr
Ville de Marines